

**COMITÉ CONSULTATIF
DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS
ET
AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE**

Procès-verbal de la séance du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2009-2010 de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 19 avril 2010 à 19h15, à la salle Des Lys.

<u>Représentants des parents</u>		<u>Présence</u>	<u>Absence</u>
M ^{mes} Chantal Magnan	Présidente	X	
Carmen Poulin	Membre		X
Isabelle Lamoureux	Membre	X	
Lise Morissette	Membre	X	
Mylène Pigeon	Membre		X
Gisela Regli Frenette	Membre	X	
Isabelle Tardif	Membre (exécutif)	X	
Chantal Tétreault	Membre	X	
MM. Alain Riendeau	Vice-Président	X	
Benoît Lapointe	Membre	X	
Benoît Robert	Membre		X
Laurent Pellerin	Rep. Comité de parents	X	
Benoît Bisson	Substitut		X
Yannick Cyr	Substitut		X
<u>Représentantes de la communauté</u>			
M ^{me} Sophie Surprenant	Travailleuse sociale		X
M ^{me} Maureen Joseph	Représentante Hyper-Lune		X
M. Bertrand Legault	Représentant OPHQ	X	
<u>Représentante des directions d'école</u>			
M ^{me} Marielle Carrier		X	
<u>Représentants des enseignants</u>			
M ^{me} Julie Lanoie			X
M ^{me} Jocelyne Veilleux			X
M. Éric Gingras			X
<u>Représentante des professionnels</u>			
M ^{me} Lise Ducharme	Orthophoniste	X	
<u>Représentante personnel de soutien</u>			
M ^{me} Joanne Lapierre	TES	X	
<u>Services des ressources éducatives</u>			
M ^{me} Marie France Martinoli	Directrice adjointe	X	
<u>Invité</u>			
Monsieur Sylvestre	Service Ressources Financières de la CSMV	X	
Monsieur Normand Héroux	Commissaire	X	

1. Constatation du quorum

Mme Chantal Magnan constate le quorum à 19 :25.

2. Ouverture de l'assemblée et mot de la présidente

Madame Chantal Magnan ouvre l'assemblée.

À titre d'information, une marche pour l'autisme est prévue le 24 avril 2010.

3. Adoption de l'ordre du jour

10-04-26		
L'ordre du jour est proposé tel quel par Madame Lise Morissette et appuyé par Monsieur Benoit Lapointe.		
Pour :	Contre :	Abstention :
L'ordre du jour est adopté.		

Voici l'ordre du jour adopté :

Début	Durée	
19h15		1. Constatation du quorum
19h15	5 min	2. Ouverture de l'assemblée et mot de la présidente
19h20	5 min	3. Adoption de l'ordre du jour
19h25	5 min	4. Parole au public
19h30	5 min	5. Adoption du procès verbal du 15 mars 2010
19h35	1 hre	6. Présentation sur le budget 2010-2011 – Monsieur Sylvestre
20h35		Pause
20h50	15 min	7. Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées – Mesure 30850 – Recommandations
21h05	15 min	8. Réponse du syndicat des enseignants – Représentant des enseignants Réponse de la CSMV - Nombre de substituts Réponse de la CSMV - Avis juridique
21h20	30 min 5 min 10 min 5 min 10 min	9. Paroles aux membres : 9.1 Comité de parents 9.2 Retour comité consultatif 9.3 Salon de l'enfant – Isabelle Tardif 9.4 AQUETA 9.4.1 Carmen Poulin 9.4.2 Lise Morissette
21h50	5 min	10. Période de questions
21h55		11. Levée de l'assemblée
Prochaine réunion – 19 avril 2010 26 mai 2010		

4. Parole au public

Il y a quatre (4) parents de présents : Monsieur Claude Latour, Madame Patrizia Soldera, Madame Carole Plante et Madame Julie Drouin.

Les questions des parents concernent la mécanique pour établir les cotes pour les enfants, l'assignation du personnel de soutien pour répondre aux besoins des enfants et le classement des enfants menant aux classes spéciales. Dans tous les cas, Madame Marie-France Martinoli a donné ses coordonnées afin que les parents puissent par la suite communiquer avec elle.

5. Adoption du procès-verbal du 15 mars 2010

Il n'y a pas de modification de demandée au procès-verbal du 15 mars 2010.

10-04-27		
Le procès-verbal du 15 mars 2010 est proposé tel quel par Madame Marielle Carrier et appuyé par Madame Joanne Lapierre .		
Pour :	Contre :	Abstention :
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.		

6. Présentation sur le budget 2010-2011 – Monsieur Sylvestre

Monsieur Sylvestre explique le document « Règles d'allocations budgétaires 2010-2011 » et répond aux questions du comité ÉHDAA.

Le document, bien que complet, ne permet pas d'avoir une vue précise de l'ensemble des règles budgétaires applicable aux élèves handicapés et celles applicables aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

À la demande de Madame Chantal Magnan, Monsieur Sylvestre indique qu'il pourra à l'automne prochain, faire part à Madame Marie-France Martinoli des chiffres du budget. En effet, à la rencontre de ce soir, les montants en provenance du Ministère ne sont pas connus.

À la fin de la présentation, Monsieur Normand Héroux, commissaire, mentionne que les commissaires vont prendre connaissance de nos recommandations avec ouverture. Toutefois, il est probable que le prochain budget subisse une baisse de subvention.

Compte tenu que la prochaine rencontre du comité ÉHDAA est prévu le 26 mai 2010 et que les recommandations doivent parvenir à la CSMV au plus tard le 10 mai 2010, le comité a décidé de poursuivre les discussions plutôt que de faire une réunion extraordinaire. Parmi les discussions, notons :

Section 4.1.2 Personnel de support à l'élève

Le comité voudrait remplacer complètement les sous-sections a)b et c) par une approche qui favorise une répartition des sommes faite selon les besoins des enfants (identifiés aux plans d'intervention, et/ou selon les diagnostics et recommandations des spécialistes). D'ailleurs, en page 23 du document « Une école adaptée à tous ses élèves, politique d'adaptation scolaire du MELS », il est mentionné « d'organiser les services en fonction de l'évaluation individuelle des besoins et des capacités des élèves et privilégier l'intégration à la classe ou au groupe ordinaire ».

Section 10.1 Allocation des subventions aux services de garde.

Il y aurait lieu que la CSMV gère l'argent alloué aux enfants ÉHDAA de la même façon qu'il est proposé de gérer l'argent du service de garde pour les enfants ÉHDAA.

Section 12 – Mesure 30043

En ce qui a trait à la mesure pour le décrochage, il y aurait lieu d'investir en prévention à la source en aidant d'avantage les enfants ÉHDAA qui sont à risque de décrocher plus tard s'ils n'ont pas les services dont ils ont besoin.

Autres commentaires :

- Chaque école devrait avoir des livres en bibliothèque expliquant les déficiences, troubles et les pistes d'intervention sur les diagnostics des élèves fréquentant l'école;
- Que les professionnels (TES, psychologues,...) soient remboursés pour les cours et les formations en matière ÉHDAA suivis y compris sur leur temps.

Étant donné la complexité et l'importance du dossier des règles d'allocation budgétaires, le comité a finalement fixé la date du 3 mai prochain pour une rencontre extraordinaire afin d'effectuer les recommandations dans les délais prescrits.

Pause

7. Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées – Mesure 30850 - Recommandations

Suite à la présentation de Madame Nadon et Monsieur Dubois concernant l'Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées – Mesure 30850 – lors de la rencontre du 15 mars dernier, le comité ÉHDAA émet la recommandation suivante :

10-04-28		
<p>Le comité ÉHDAA apprécie les recommandations faites par la division matérielle de la CSMV dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées Mesure 30850. Toutefois, le comité ÉHDAA tient à souligner qu'il est très important :</p> <ul style="list-style-type: none"> -que le déneigement des stationnements, trottoirs et entrées pour les personnes handicapées soient faits tôt le matin; -que dans les places de stationnement, l'asphalte soit peinturé en bleu; -que les portes à ouverture automatique installées dans les écoles soient en tout temps en fonction; elles ne doivent jamais être mises hors de fonctionnement; -que les trottoirs et les vestibules restent dégagés. <p>En somme, l'accessibilité et la sécurité des personnes handicapées (enfants et adultes) doivent être la priorité en tout temps.</p>		
Pour :	Contre :	Abstention :
<p>Cette recommandation, adoptée à l'unanimité, est proposée par Madame Isabelle Lamoureux et secondée par Madame Chantal Tétreault.</p>		

8. Réponse du syndicat des enseignants – Représentant des enseignants, Réponse de la CSMV - Nombre de substituts, Réponse de la CSMV - Avis juridique

En ce qui a trait à la proposition du comité ÉHDAA d'augmenter le nombre de parents membres du comité ÉHDAA de 12 à 18, la résolution a été présentée au comité de travail des commissaires et le vote aura lieu 27 avril.

Quant à l'absence d'enseignants aux réunions du comité ÉHDAA depuis le début de l'année 2009-2010, compte tenu des négociations en cours, les enseignants ne participent pas aux réunions. Il n'y a aucun signe non plus que des enseignants seront nommés pour participer aux réunions du comité ÉHDAA d'ici la fin de l'année.

Selon la Fédération des Syndicats d'enseignant : les enseignants sont à bout de souffle. Une manifestation est prévue le 1^{er} mai prochain.

9. Paroles aux membres :

9.1. Comité de parents

Madame Chantal Magnan a représenté le comité ÉHDAA à la dernière rencontre du Comité de Parents. Il y a été question des règles d'allocation budgétaires et il y a eu une présentation de la protectrice de l'élève.

9.2. Retour comité consultatif

Lors de la dernière rencontre du comité conseil, il y a eu présentation d'une première ébauche du portrait de la situation actuelle à la CSMV. Le portrait a également été présenté la semaine dernière aux commissaires. Le portrait indique, entre autres, une diminution du nombre d'élèves HDAA en classe régulière de 11 %. De plus, 350 PIA (plan d'intervention adapté) ont été analysés. Le travail n'est pas terminé. Pour l'instant il n'y avait qu'une seule diapositive pour les élèves intégrés. Il a été noté qu'il y a beaucoup de paperasse pour ouvrir un dossier ÉHDAA.

Monsieur Laurent Pellerin a apporté le point au groupe conseil qu'il manquait des focus groupes pour les enfants ayant des dyspraxie, TDAH, déficience physique, visuelle, auditive,... Au niveau des professionnels, il n'y a pas d'ergothérapeute impliquée compte tenu qu'à la CSMV il n'y en a pas alors que d'autres commissions scolaires du Québec en ont. Le comité conseil n'a pas donné suite aux questions de Monsieur Laurent Pellerin. En fait, il y a même eu une mise en question sur le rôle du groupe conseil.

9.3. Salon de l'enfant – Isabelle Tardif (reporté)

9.4. AQUETA (reporté)

9.4.1. Carmen Poulin

9.4.2. Lise Morissette

10. Période de questions (reporté)

11. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 22 :08 par Madame Isabelle Lamoureux.

Prochaine réunion – extraordinaire : **le 3 mai 2010**

Prochaine réunion – régulière : **le 26 mai 2010**

Mme Chantal Magnan
Présidente